



27 septembre 2024



[www.la-falaise.fr](http://www.la-falaise.fr)

## ERRATUM Flash n° 36

Une erreur s'était glissée dans le flash n° 36 concernant les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage les dimanches : voici donc l'article rectifié :

### Travaux de bricolage ou de jardinage

Les travaux réalisés par les habitants à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ...) peuvent être effectués uniquement :



- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(Arrêté préfectoral n° 2012346-0003 du 11 décembre 2012)



Merci à tous ceux qui nous l'ont signalé.

## « Octobre Rose » à La Falaise

Pensez à réserver votre samedi 12 octobre !

À l'occasion d'Octobre Rose, le Comité des fêtes de La Falaise vous convie à un événement caritatif au profit de la Ligue contre le cancer.

La matinée débutera par une marche accessible à tous, avec ou sans votre chien. Deux parcours seront proposés, avec un départ depuis la salle La Grange.

Puis, à partir de 20h, retrouvons-nous autour d'un repas aux saveurs sénégalaises suivi d'une soirée dansante à la salle Aigüe Flore.

Ne manquez pas les détails de cet événement dans le flyer qui sera distribué dans vos boîtes aux lettres courant septembre. Venez nombreux/ses !

**Vous pouvez faire un don  
en flashant ce QR code.**

**Merci d'avance !**



# La commune vous aide :



## Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2023/2024

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) durant les vacances scolaires, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de pérenniser cette aide financière lors de sa séance du 29 septembre 2020 comme suit :

- 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée pour les vacances scolaires de l'année 2023/2024 (septembre 2023 à août 2024), hors stages, séjours ou colonies de vacances.

*Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2024 la ou les factures correspondantes et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.*

## Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2024/2025

Lors de sa séance du 29 septembre 2020, le Conseil municipal a également décidé de pérenniser sa participation d'un montant de 35 € aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants. Cette aide est donc reconduite pour l'année scolaire 2024/2025.



*Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2024 une copie de la carte de transport, un certificat de scolarité et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.*



Une fois la date dépassée, aucune demande ne sera prise en compte.

## Cloche de l'église



En raison de travaux dans le clocher de l'église, le tintement de la cloche sera exceptionnellement suspendu du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024.

## Colis de Noël 2024 des Sages



Cette année, les falaisien(ne)s de + de 70 ans peuvent s'inscrire pour recevoir un colis de Noël : vous avez jusqu'au 8 octobre 2024.



Les colis seront exclusivement à retirer en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du 2 au 13 décembre 2024.



### COUPON-INSCRIPTION - COLIS DE NOËL DES SAGES

À retourner en mairie pour le 8 octobre 2024 (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)  
Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessous à : [mairie@la-falaise.fr](mailto:mairie@la-falaise.fr)

NOM et prénom(s) .....

Date(s) de naissance .....

Adresse .....

Téléphone ..... Courriel .....

## INFO GPSEO

### BUS DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE : votre rendez-vous itinérant avec l'entrepreneuriat

Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) renouvelle son action de sensibilisation et de promotion de l'esprit d'entreprendre sur son territoire.

Du 23 au 28 septembre, la communauté urbaine propose un dispositif itinérant de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat.

Le *Bus de la création d'entreprise* va sillonner le territoire à la rencontre des porteurs de projet !



Plus d'infos : [deveco@gpseo.fr](mailto:deveco@gpseo.fr)

#### Le Bus de la création d'entreprise : un espace conseil itinérant

Le concept du *Bus de la création d'entreprise* est simple : aller à la rencontre des futurs entrepreneurs du territoire pour leur prodiguer des conseils personnalisés. Dispositifs d'accompagnement, solutions de financement, réglementation... Toutes les questions peuvent être abordés lors de ces rencontres sans rendez-vous.

Simple et gratuit, le dispositif mobile sensibilise, informe et oriente le public sur la création, la reprise et le développement d'entreprise.

Ces rencontres qui s'inscrivent dans le cadre du « Parcours de l'entrepreneur » développé par GPS&O s'adressent aussi bien aux habitants du territoire qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat - quel que soit l'état d'avancement de leur projet- qu'aux chefs d'entreprises récemment créées ou reprises qui cherchent à pérenniser leur activité ou à se développer.

Ils y trouveront un accès direct et simplifié au conseil à la création/reprise d'entreprise, un appui juridique personnalisé, un fléchage des aides financières à mobiliser et des astuces pour effectuer toutes leurs démarches.

Cet accueil au plus près du public permet :

- D'aller à la rencontre de personnes qui n'ont pas toujours connaissance des moyens pour entreprendre
- De faire découvrir les nombreux dispositifs et acteurs pour concrétiser un projet
- De présenter les différentes étapes du Parcours de l'Entrepreneur GPS&O, qui permet de bénéficier d'un accompagnement de la gestation du projet et tout au long de sa phase de développement afin d'augmenter les chances de succès et de pérennité de l'entreprise

Durant 6 jours, le bus circulera sur l'ensemble du territoire, appuyé pour l'animation par des spécialistes du conseil aux entreprises et de l'entrepreneuriat et par l'équipe du développement économique de la Communauté urbaine en charge de l'accompagnement des créateurs et des jeunes entreprises (- 3 ans).

## 12 escales du 23 au 28 septembre 2024

Lors des premières éditions, le *Bus de la création d'entreprise* avait circulé sur le territoire prioritairement au sein des quartiers politique de la ville (QPV) car ces opérations ont bénéficié de financements européens (FSE). Dès 2020, le bus de la création d'entreprise a stationné sur de nouvelles communes, plus rurales.

GPS&O renouvelle cette année l'opération et prévoit 12 étapes au sein des quatre pôles urbains du territoire :

### LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

MANTES-LA-VILLE

9h-12h : Place de la Mairie

GARGENVILLE

15h-18h : Place du 8 mai 1945

### MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

LES MUREAUX

8h-12h : Place de la Libération

ACHÈRES

17h-20h : Parvis de la gare Achères-ville

### MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

CHANTELOUP-LES-VIGNES

10h-13h : Marché municipal - Parking de la Sécurité Sociale

VERNOUILLET

15h-18h : Marché municipal - Place Charles de Gaulle

### JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

LIMAY

9h30-12h30 : Parvis de la mairie

AUBERGENVILLE

16h-20h : Centre commercial d'Acosta

### VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

MEULAN-EN-YVELINES

9h-12h : Marché municipal Place de l'Aubette

POISSY

16h30-19h30 : Parvis de la gare

### SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024

CONFLANS-STE-HONORINE

9h-13h : Marché municipal - Place Romagné

MANTES-LA-JOLIE

15h-17h : Place Henri Dunant - (cinéma CGR)

18h-20h : Val Fourré - Rue La Fontaine



**Yvelines**  
Le Département

## INFO DÉPARTEMENT DES YVELINES

**Accueillir chez vous un enfant protégé :  
l'engagement du cœur**

**Que vous ayez un peu, beaucoup, passionnément de temps à donner, engagez-vous auprès d'un enfant protégé par l'aide sociale à l'enfance.**

**Devenez bénévole !**

Pour les enfants protégés par le Département des Yvelines et suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), bénéficier d'un cadre de vie stable est essentiel.

Nous vous proposons de rejoindre le dispositif d'accueil bénévole d'un enfant, pour héberger chez vous l'un d'entre eux.

Le temps d'un week-end, de vacances ou sur un temps plus long, c'est vous qui choisissez la forme d'accueil, qui sera aussi en adéquation avec le projet de l'enfant volontaire pour cet accueil.

Cet engagement solidaire permet à l'enfant de grandir sereinement, de nouer avec vous des liens privilégiés et durables pour bénéficier d'un soutien affectif et éducatif primordial pour son bien-être.

Une évaluation, un accompagnement et une indemnisation spécifiques sont proposés aux personnes intéressées.

Que vous ayez un peu ou beaucoup à partager avec eux, votre engagement peut faire la différence !

Plus d'informations :

[accueilbenevoleASE@yvelines.fr](mailto:accueilbenevoleASE@yvelines.fr)

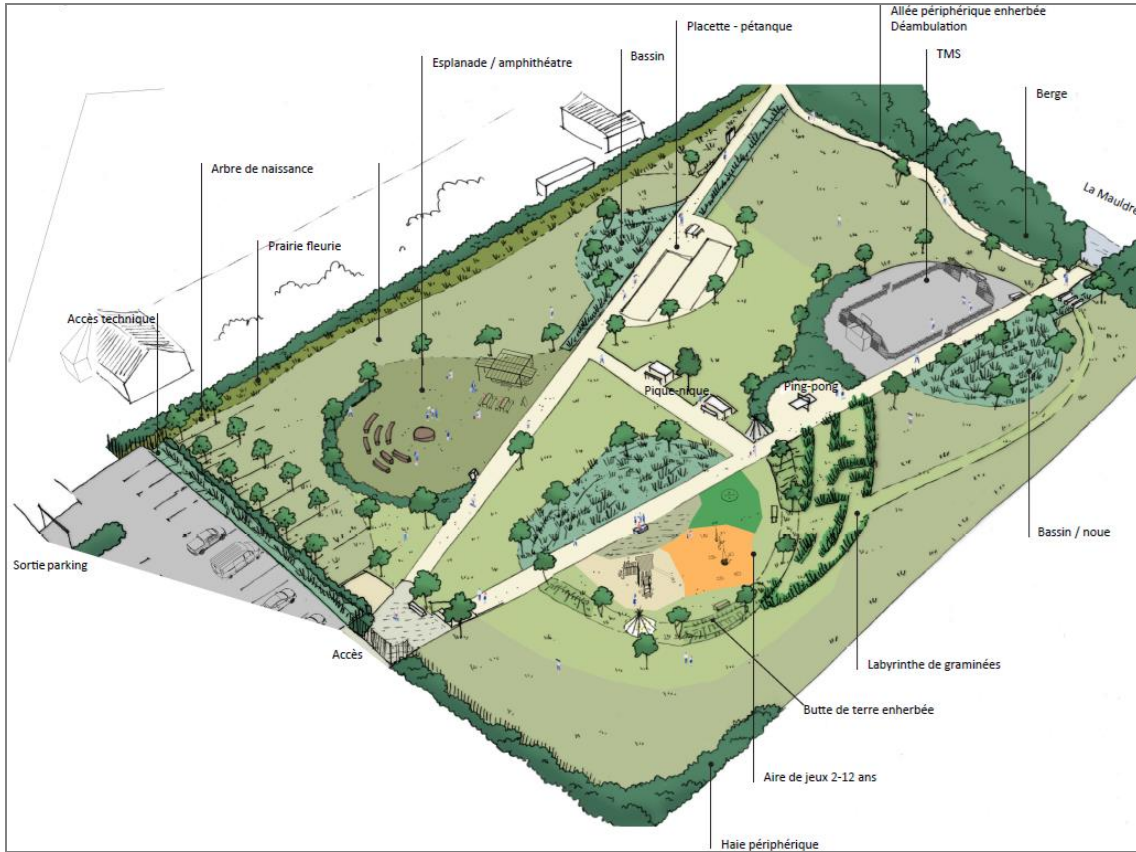


SCAN ME

# Parc de jeux rue des Grands Prés : début des travaux



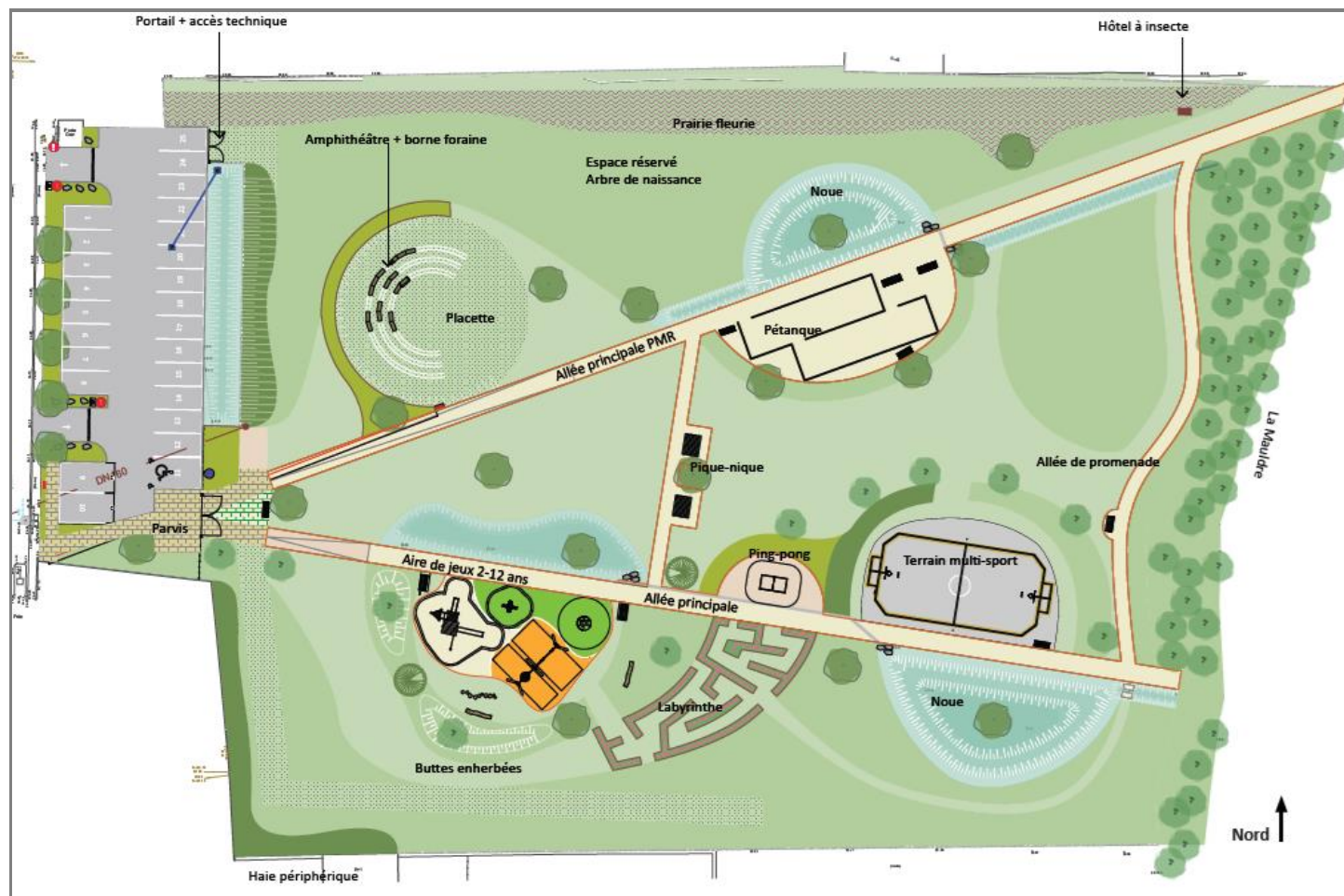
Depuis quelques jours, les travaux de réalisation du futur parc de jeux ont débuté derrière le parking de la mairie et jusqu'à la Mauldre. Ils devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2024.



Projection – Collectif Arcade

<b>Maître d'ouvrage :</b>	Commune de La Falaise (assistée en phase de préprojet par l'agence IngenierY)	
<b>Maître d'œuvre :</b>	Atelier de paysage et d'urbanisme COLLECTIF ARCADE 	Bureau d'étude technique VRD SODEREF 
<b>Les entreprises :</b>	<b>Lot n° 1 : Voiries et réseaux divers, terrassement et basse tension</b> Société ALIO-TP 184 810 € HT	
	<b>Lot n° 2 : Espaces verts, clôtures et jeux</b> Société VALLOIS 276 925 € HT	
<b>Les financeurs :</b>	Région Ile de France : 40 %	
	Département des Yvelines : 30 %	
	GPS&O : réaménagement du parking : 74 000 € HT	

C'était le souhait et une promesse de la municipalité, celui de créer un espace de détente clôturé et sécurisé pour toutes et tous, pour les familles, les jeunes et les adultes.



Plan de masse : Collectif Arcade

Ce **parc de jeux convivial intergénérationnel** a été conçu avec :

- ⚙ Des axes forts de promenade, accessibles PMR, autour desquels s'organisent les activités du parc
- ⚙ Des alcôves ceinturées de massifs qui accueillent diverses placettes support d'activités ludiques et sportives
- ⚙ Un contraste entre des allées rectilignes directes et des alcôves aux formes arrondies
- ⚙ Un espace central de pique-nique
- ⚙ Une aire de jeux pour enfants de 2 à 12 ans
- ⚙ Un labyrinthe de graminées
- ⚙ L'espace Ado avec table de ping-pong et terrain multisports (« city stade »)
- ⚙ Allée de promenade le long de la Mauldre
- ⚙ Deux terrains de pétanque (ou de Mōlkki) accompagné de tables de jeux et de bancs
- ⚙ Un amphithéâtre pour l'accueil de festivités
- ⚙ Le mobilier et les plantations ont été choisis dans un souci esthétique, fonctionnel et environnemental.



Le **parking de la mairie** sera agrandi et les places matérialisées (25 places dont 2 pour la borne de recharge et 1 PMR) avec une entrée et une sortie distinctes. La vidéoprotection est maintenue et couvre le futur parc.



*Les enfants ont rendez-vous début 2025  
pour découvrir le parc et profiter pleinement des aires de jeux.*


À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, de nouvelles modalités de collecte des déchets seront mises en place dans les communes de Grand Paris Seine & Oise. Pour accompagner les usagers dans ces nouvelles habitudes, la Communauté urbaine étend sa palette d'outils d'information et lance sa nouvelle application mobile gratuite : **Infos déchets GPSEO**. Téléchargeable à partir du 20 septembre, l'application garantit une information personnalisée sur les jours et les modes de collecte à l'adresse de l'habitant.

#### Ce qui change pour la collecte des déchets à partir du 1<sup>er</sup> octobre

Depuis plusieurs années, GPS&O travaille à la réorganisation des collectes des déchets sur les 73 communes du territoire. En ligne de mire : l'optimisation des moyens de collecte, l'harmonisation de l'offre de service proposée aux habitants et une meilleure maîtrise des dépenses dans un contexte d'augmentation constante des coûts de la collecte des déchets (+6% depuis 2022).

Afin de répondre à l'obligation réglementaire d'harmonisation qui incombe aux collectivités en matière de politique tarifaire de gestion des déchets, la Communauté urbaine va mettre en œuvre - à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 - un socle de service commun dans l'ensemble des villes qui correspond aux services essentiels à l'habitant. À ce socle, s'ajoutent 3 autres niveaux de services optionnels (collecte en porte-à-porte des encombrants, du verre et des déchets végétaux). Chaque maire a choisi le niveau de service pour sa commune, décision entérinée en Conseil communautaire fin 2023.


Selon le niveau de service choisi, des changements sont à prévoir à partir du 1<sup>er</sup> octobre, par exemple sur la fréquence de collecte des encombrants, les modalités de collecte du verre ou la fréquence de collecte des végétaux.



Ce qui ne change pas :

**EMBALLAGES ET PAPIERS**  
↳ Collecte en porte-à-porte tous les 15 jours (mardi)

**ENCOMBRANTS**  
↳ Collecte en porte-à-porte 4 fois par an (15/10/2024)




Ce qui change au 1<sup>er</sup> octobre 2024

**ORDURES MÉNAGÈRES**  
↳ Collecte en porte-à-porte 1 fois par semaine (mercredi)

**VERRE**  
↳ Collecte en porte-à-porte 1 fois par mois (2<sup>ème</sup> lundi)

**VEGETAUX**  
↳ Collecte en porte-à-porte tous les 15 jours (mercredi)



Pour préparer cette transition, la Communauté urbaine a déjà lancé des opérations d'envergure qui contribuent à la bonne mise en place de ces nouvelles modalités de collecte :

- Fourniture de bacs aux habitants pour la collecte du verre et des végétaux en porte-à-porte ;
- Installation de 72 bornes d'apport volontaire pour le verre ;
- Distribution de 6000 composteurs individuels en 2024 ;
- Mise à disposition de broyeurs dans les communes pour la gestion des végétaux ;
- Actions de sensibilisation et de communication pour favoriser la réduction des déchets.



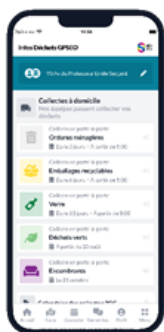
En complément du déploiement de ces différents dispositifs, l'application mobile « Infos déchets GPSEO » vise à simplifier l'accès des habitants à des informations fiables, pratiques et précises sur les évolutions de la collecte des déchets dans leur commune.

### Infos déchets GPSEO : l'application officielle des services déchets de Grand Paris Seine & Oise

L'application mobile développée par la Communauté urbaine vient renforcer les moyens d'information des habitants pour faciliter la transition qui les attend en octobre, mais également - à plus long terme - pour faciliter au quotidien la gestion du tri et du ramassage des déchets dans chaque foyer.

Plus performante, l'appli « Info déchets GPSEO » élargit la palette des outils personnalisés déjà développés par la Communauté urbaine, en proposant notamment un moteur de recherche plus fourni et toute l'info disponible en temps réel, à portée de main dans la poche de l'utilisateur.

### Infos déchets GPSEO délivre, gratuitement et en temps réel :



- Les informations personnalisées à chaque adresse (calendrier personnalisé de collecte téléchargeable) ;
- Des notifications de rappels de sortie des différents bacs de collecte ;
- La géolocalisation des bornes d'apport volontaire et des déchèteries ;
- Des informations pratiques d'accès et un guidage jusqu'à la déchèterie la plus proche ;
- Des alertes d'actualités ou infos sur les nouveautés (modifications d'horaires ou fermetures de déchèteries, trêve hivernale de collecte des végétaux...) ;
- Des conseils pour bien trier et réduire ses déchets au quotidien (acquisition d'un bac à compost, consignes de tri et lieux où donner une seconde vie à ses objets...).

À partir du 20 septembre, l'appli sera consultable sur ordinateur via un simple navigateur web et téléchargeable sur smartphone ou tablette Android et Apple.

**TÉLÉCHARGEZ-LA MAINTENANT !**

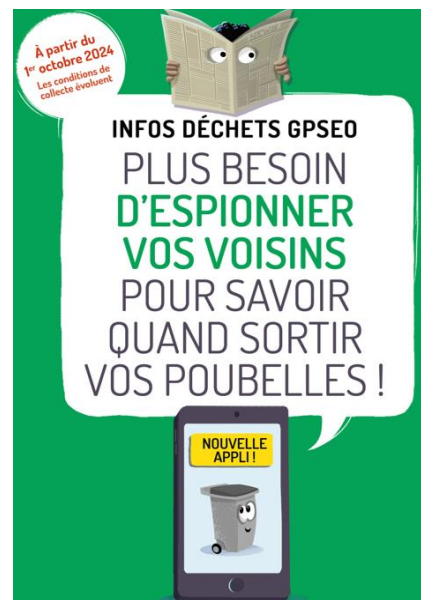
L'application **Infos déchets GPSEO** vous accompagne au quotidien pour une gestion simple & personnalisée de vos déchets.

### « Plus besoin d'espionner vos voisins pour savoir quand sortir vos poubelles » : une campagne de communication au plus près des habitants

Pour accompagner le lancement de l'appli et pour alerter l'ensemble des habitants les moins aguerris aux nouvelles technologies des changements de collecte qui vont s'opérer en cours d'année (et non au 1<sup>er</sup> janvier comme habituellement), la Communauté urbaine a prévu d'orchestrer une campagne d'information qui permet à la fois :

- De rappeler que les conditions de collecte vont changer au 1<sup>er</sup> octobre ;
- D'annoncer la sortie d'un nouveau service - l'appli déchets, répondant à toutes leurs questions concernant la gestion des déchets ;
- De capter l'attention des habitants et impulser le changement.

La Communauté urbaine a choisi de traiter le sujet sur le ton de l'humour en retenant un concept qui fait appel à l'expérience de tous... Car qui n'a pas jeté un coup d'œil sur les poubelles de ses voisins pour savoir quand sortir les siennes ?



### Comment s'informer sans télécharger l'application ?

Infos déchets GPSEO sera aussi consultable directement sur le site internet de la communauté urbaine GPSEO à partir de fin septembre : <https://gpseo.fr/article/mes-jours-et-points-de-collecte-dechets>. Vous y retrouverez les mêmes informations personnalisées que sur l'application mobile.

Vous pourrez également y imprimer votre calendrier de collecte personnalisé pour l'accrocher sur votre frigo !

Enfin, pour répondre aux questions des habitants, la plateforme téléphonique Infos déchets sera renforcée à partir du 20 septembre, 11 téléopérateurs en simultané seront disponibles pour renseigner les personnes les plus éloignées des pratiques numériques et pourront assurer l'envoi par courrier de leur calendrier de collecte personnalisé.





### Projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie Les élus de GPS&O se mobilisent en gare de Mantes-la-Jolie

Les élus communautaires se sont saisis de la Semaine européenne de la mobilité pour défendre le droit à la mobilité des habitants face à la menace du projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN). Une vingtaine d'élus du territoire s'étaient ainsi donné rendez-vous, le 19 septembre 2024, en gare de Mantes-la-Jolie pour informer les usagers sur ce projet aussi coûteux pour les finances publiques de la France que dévastateur pour le territoire.



## Déjà plus de 13 000 signataires de la pétition initiée par GPS&O

Cette mobilisation des élus de GPS&O fait suite au vote de la motion d'opposition à la LNPN lors du Conseil communautaire du 27 juin dernier et à l'adoption d'une même motion, le 11 septembre 2024, par le Conseil régional d'Ile-de-France pour demander à l'Etat l'abandon de ce projet.

L'objectif de cette mobilisation était d'informer pleinement les usagers sur les réelles menaces que représente la LNPN pour leurs déplacements du quotidien comme pour leur cadre de vie, et de les inciter à **exprimer leur opposition en signant la pétition** : [Non à la LNPN, ensemble sauvons notre territoire !](#)

Pour un coût qui s'élèverait entre **10 et 15 milliards d'euros pour un gain de 10 minutes seulement par trajet**, le projet impose des travaux d'envergure en gare de Paris Saint-Lazare et sur le territoire, avec des conséquences en cascade : report de la circulation des trains de marchandises sur les lignes actuelles (ligne J), aggravation des embouteillages sur l'A13, nuisances sonores, pollution visuelle, dépréciation de la valeur de biens immobiliers...

## Une opération de tractage pour défendre les oubliés du projet

Point d'ancrage de cette première opération de mobilisation sur le territoire, la station de Mantes-la-Jolie a été choisie à dessein car le projet de LNPN ne prévoit pas **la desserte des trains normands dans le Mantois**.

Le tracé de ce projet ferroviaire national piloté par l'Etat qui prévoit de rallier Le Havre à Paris, avec une section vers Caen et Cherbourg, traverse **24 communes du territoire GPS&O** tout en supprimant des arrêts aux gares traversées, qui permettaient pourtant aux habitants de ces communes de rallier Paris via la gare Saint-Lazare.

Rappelant que le projet va **encore détériorer les conditions de transport en commun vers Paris**, mais aussi au sein du territoire, les maires craignent que les habitants et entreprises de la vallée de Seine n'aient à supporter tous les inconvénients de la LNPN, sans aucun bénéfice direct.

*« Pendant que nos habitants continueront toujours à attendre leurs trains sur les quais, ils regarderont passer sous leur nez ceux de Normandie sans pouvoir y accéder ainsi que les trains de marchandises, avec leur cohorte de nuisances ! Nous avons la responsabilité, en tant qu'élus, de nous opposer au projet de la LNPN, qui serait un frein à la mobilité de tous. » Cécile Zammit-Popescu, Présidente de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.*

**NON**  
**À LA LIGNE NOUVELLE  
PARIS-NORMANDIE**

**UN PROJET INACCEPTABLE  
POUR LE TERRITOIRE**

Signez la pétition  
► sur [gpseo.fr](http://gpseo.fr) ◀

# Extinction de l'éclairage public



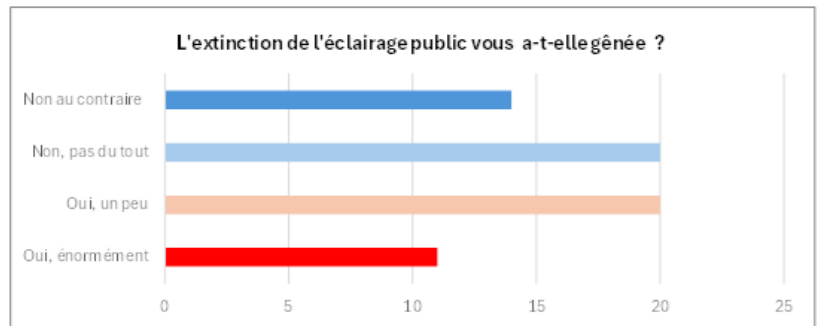
Afin de préserver la biodiversité, de lutter contre la pollution lumineuse et réaliser une économie financière, le conseil municipal avait décidé l'extinction partielle de l'éclairage public entre 23h et 5h à compter du 1er novembre 2022.

Un questionnaire « *Extinction de l'éclairage public : votre avis compte !* » a été diffusé avec le Flash municipal n° 36 du 26 août 2024. La consultation des habitants a donné les résultats suivants :

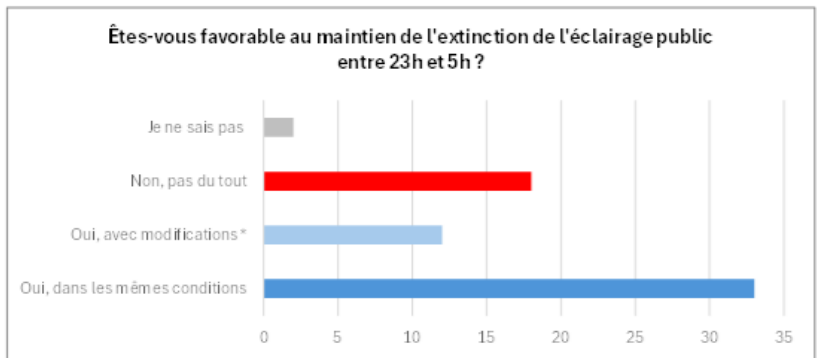
65 réponses      56 % Maintien de l'extinction      43 % Rallumage à 70%



1. L'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin vous a-t-elle gênée ?	
Oui, énormément	11
Oui, un peu	20
Non, pas du tout	20
Non au contraire	14
<b>Total</b>	<b>65</b>

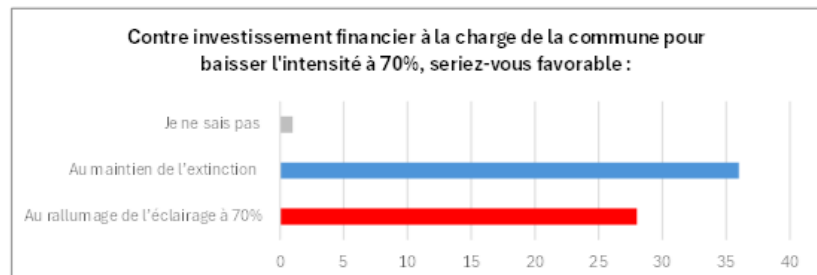


2. Êtes-vous favorable au maintien de l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h ?*	
Oui, dans les mêmes conditions	33
Oui, avec modifications*	12
Non, pas du tout	18
Je ne sais pas	2
<b>Total</b>	<b>65</b>



Quelles modifications voudriez-vous apporter ?	
Sauf vendredi et samedi soirs	1
Adapter l'éclairage aux horaires du coucher du soleil	1
Eteindre à partir de minuit	4
Réduire les plages horaires	1
Réduction intensité sur période d'allumage	2
Extinction réduite les week-ends (minuit - 5 h)	1
1 éclairage sur 2	2

3. Il est désormais possible de baisser l'intensité lumineuse, contre investissement financier à la charge de la commune. Seriez-vous favorable :	
Au rallumage de l'éclairage à 70%	28
Au maintien de l'extinction	36
Je ne sais pas	1
<b>Total</b>	<b>65</b>



Au vu de ces retours, le conseil municipal, lors de sa séance du 24 septembre 2024, a décidé à la majorité modifier les modalités d'extinction comme suit :



- ✓ Extinction tous les soirs entre 0h00 (au lieu de 23h) et 5h00, où le volume de déplacements est généralement moins important.
- ✓ Maintien intégral de l'éclairage durant les 2 semaines de vacances scolaires de Noël.
- ✓ Possibilité de maintenir l'éclairage tout ou partie de la nuit lors d'évènements particuliers.

Diverses questions et remarques ont été formulées sur les questionnaires :



• **Sentiment d'insécurité (incivilités, cambriolages, danger sur la route) :**

Des études montrent que 80% des cambriolages se produisent le jour et non dans la nuit (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales - ONDRP).

À La Falaise, le Major MANLAY, Commandant de brigade de gendarmerie de Maule, a expliqué au conseil municipal, statistiques à l'appui, qu'il n'y a pas d'augmentation notable d'actes d'incivilité ou délictueux, de même pour les accidents de circulation, qui seraient en lien avec l'extinction de l'éclairage public.

La période d'allumage est dorénavant prévue pour permettre aux habitants de profiter de la soirée jusqu'à minuit ; des sorties plus tardives des habitats nécessiteront qu'ils s'organisent pour un éclairage personnel s'ils sont à pied.

• **Allumage d'un lampadaire sur 2 :**

L'allumage d'un lampadaire sur deux n'est techniquement pas possible car il n'y a pas une horloge astronomique par lampadaire. Les horloges astronomiques qui règlent l'allumage commandent un ensemble de lampadaires branchés en série. De ce fait, pour éteindre 1 lampadaire sur 2, il faudrait recâbler l'ensemble des luminaires, ce qui aurait un coût non négligeable.

• **Allumage par les habitants en fonction des besoins :**

La commande de l'éclairage public par une personne privée nécessiterait des dispositifs non envisagés (boîtier de commande et application de géolocalisation ...) et pourrait engendrer des conflits de voisinage.

• **Passage aux leds :**

La commune de La Falaise compte 121 points lumineux pour lesquels l'équipement en leds a déjà été initié :

- 55 % sont déjà en leds : rue des Grands Prés, rue de la Source, rue des Ecoles, une partie de la rue du Bec de Géline.
- 28 % sont prévus d'ici la fin de l'année : chemin de la Mare Malaise, impasse des Fiefs, rue du Château, rue d'Elizée, sente de la Turpine).
- Les rues restantes seront programmées en 2025.

• **Lampes à détecteurs de passage :**

Cela existe en effet, mais c'est en phase d'expérimentation sur certaines communes. Cette technologie à l'échelle d'une commune est très coûteuse, y compris en termes d'entretien.

• **Illuminations de Noël :**

Les illuminations de Noël sont importantes pour la vie de nos bourgs et villages. Leur allumage est calé sur l'allumage de l'éclairage public. Le fait que la majorité des décorations que nous utilisons soient équipées d'ampoules leds limite grandement la consommation électrique et permet aux habitants de bénéficier d'un cadre festif en cette période de fêtes de fin d'année.